



Institut Régional des Techniques documentaires
IFA Marcel Sauvage
11 rue du Tronquet
76130 MONT SAINT AIGNAN

L'entrepreneuriat social dans l'économie sociale et solidaire

Fascicule n°1

Note de synthèse présentée en vue d'obtenir la Licence professionnelle « Documentaliste d'entreprise et Métiers de l'Infodoc » de l'INTD – CNAM.

Synthèse réalisée par : Tiffany BOISSON, Lucie GUERIN et Claire VERDIER

Commanditée par : Lydie BRIDE, directrice de l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ADRESS) - 115 boulevard de l'Europe Pôle régional des savoirs - 76100 Rouen

Sous la direction de Maryvonne VERGNOL

Et rendue le : 28 juin 2013

Promotion n°29

Sommaire

Introduction	2
1. L'Economie sociale et solidaire : naissance et développement	2
1.1. XIXème siècle émergence de l'économie sociale.....	2
1.1.1. Reconnaissance des structures de l'économie sociale	2
1.1.2. Sectorisation et reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale	3
1.2. Histoire de l'entrepreneuriat social	3
1.2.1. Années 1980-1990 aux Etats-unis : le concept "social entrepreneurship" est popularisé par Ashoka.	3
1.2.2. Années 1970-2000 en Europe : "l'entreprise sociale" se développe dans un contexte d'économie solidaire.....	3
1.2.3. Années 2000-2020 : l'entrepreneuriat social comme perspective d'avenir.	4
2. Caractérisation de l'entrepreneuriat social.	5
2.1. Points communs et divergences entre l'ESS et l'entrepreneuriat social	5
2.2. Evaluation de l'impact social : objectifs, enjeux, outils.....	6
2.3. Relations entre l'entrepreneuriat social et les institutions.....	6
3. Définitions.....	8
3.1. Une vision différente de l'entrepreneuriat social en Amérique et en Europe.....	8
3.2. Ce que l'entrepreneurial social n'est pas : économie solidaire et sociale, social business, responsabilité sociale des entreprises.	8
3.3. Un ensemble de critères plutôt qu'une définition canonique de l'entrepreneuriat social.	9
Bibliographie.....	11

Introduction

Le terme « entrepreneuriat social » est apparu aux Etats-Unis dans les années 1990, il s'inscrit dans le grand champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) mais regroupe des pratiques multiples qui s'éloignent parfois beaucoup des valeurs fondatrices de l'ESS. Selon l'enquête de 2010 du Global Entrepreneurship Monitor l'entrepreneuriat social représente une entreprise sur 3 en France et emploi 3,1% de la population active. [1] Face à l'importance de ce secteur et aux opportunités qu'il génère, le gouvernement a lancé un projet de loi-cadre sur l'ESS. Cette loi doit être votée au cours du second semestre 2013, l'objectif étant de définir le périmètre de l'ESS de favoriser son développement et de lui procurer un cadre législatif. [2]

1. L'Economie sociale et solidaire : naissance et développement

1.1. XIXème siècle émergence de l'économie sociale

Milieu XIXème l'essor du capitalisme et l'extrême pauvreté des ouvriers font naître des velléités philanthropiques d'une part, et la nécessité pour la classe ouvrière de s'unir contre les aléas de la vie d'autre part.

Le fabricant de poêles Jean Baptiste Godin crée en 1858 un familistère qui réunit activité économique et vie familiale tout en assurant l'éducation et l'accès à la culture. [3] Malgré la loi Le Chapelier (1791), qui interdit toute corporation, le mouvement associationniste ouvrier s'organise et crée des sociétés de secours mutuel. Ces structures gèrent des fonds provenant de cotisations volontaires, elles constituent les premières formes de protection sociale lors d'accident ou de licenciement. [4]

1.1.1. Reconnaissance des structures de l'économie sociale

La seconde moitié du XIXème siècle voit une libéralisation progressive de la loi Le Chapelier, les sociétés de secours mutuel sont autorisées lorsqu'elles sont présidées par un notable. En 1867, les coopératives de production, de consommation et de crédit sont reconnues ainsi que les mutuelles qui se voient dotées d'une charte de la mutualité en 1898. [5]

En 1900, lors de l'exposition universelle de Paris, l'économiste Charles Gide, pour définir l'économie sociale, « s'intéresse aux institutions de progrès social que sont le patronage (œuvres sociales du grand patronat), les associations (coopératives, mutualistes, syndicales) et la réglementation publique (dont le droit social en émergence). Ces institutions sont vues comme améliorant la prévoyance, l'indépendance, le confort et les conditions de travail. » [6]

En 1901 les associations sont autorisées. Trois types d'associations se développent alors : les associations de loisirs sont prisées par les classes aisées, alors que le mouvement

ouvrier se tourne vers des associations luttant contre la vie chère et l'insécurité sociale. Les travailleurs indépendants s'intéressent aux associations leur permettant de structurer leurs activités et d'organiser les marchés. [7]

1.1.2. Sectorisation et reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale

Au XXème siècle, l'économie sociale se sectorise et l'Etat s'y appuie pour gérer les besoins sociaux émergents. Les associations œuvrent particulièrement dans l'action sanitaire et sociale, la pratique sportive [8], l'action culturelle et le tourisme tandis que l'Etat accorde le monopole de l'assurance maladie complémentaire aux mutuelles. [9] En 1970 est créé le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associatives (CNLAMCA) dont l'objectif est d'assurer la spécificité démocratique des entreprises collectives. En 1981 l'économie sociale est reconnue par les institutions avec la création de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale (DIES). [10]

1.2. Histoire de l'entrepreneuriat social

1.2.1. Années 1980-1990 aux États-Unis : le concept "social entrepreneurship" est popularisé par Ashoka.

La notion d'entrepreneur est ancienne : figure inscrite dans le capitalisme, l'entrepreneur n'hésite pas à prendre des risques afin de produire des richesses pour lui-même, selon Jean Baptiste Say (1767-1832). Pour Joseph Schumpeter (1883-1950), l'entrepreneur participe à un processus de "destruction créatrice" en proposant des innovations de marchés, de produits, de méthodes de production. [11]

Dès les années 80 se développe une vision davantage sociale de l'entrepreneur à travers deux écoles de pensées américaines : l'École de l'innovation sociale (portée par la fondation Ashoka, fondée en 1980) et l'École de l'entreprise sociale (avec pour principal représentant News Ventura, également fondée en 1980). La première rend honneur à l'entrepreneur en tant qu'individu tandis que la seconde met en avant une organisation à but non lucratif mais toutes deux se rejoignent sur la primauté de la mission sociale. [12]

C'est en 1993 que la Harvard Business School lance la notion de "social entrepreneurship" comme acceptation de ce nouveau genre d'entrepreneuriat, notion qui sera largement popularisée par la fondation Ashoka. [11]

1.2.2. Années 1970-2000 en Europe : "l'entreprise sociale" se développe dans un contexte d'économie solidaire.

Les années 1970-80, marquées par la crise économique et le chômage, voient l'économie solidaire offrir des réponses aux problèmes sociaux et économiques que l'Etat et le marché ne peuvent gérer : "naissent et se développent des initiatives locales qui visent

simultanément deux objectifs : créer, directement ou indirectement, des emplois ; réactiver, renforcer la cohésion sociale en cours de désagrégation”. [13]

Pour favoriser ces initiatives principalement associatives, de nouveaux statuts législatifs ont été créés : “coopérative sociale” (1991) en Italie, “société à finalité sociale” (1995) en Belgique, “coopérative sociale à responsabilité limitée” (1999) au Portugal, “société coopératives d’intérêt collectif” (2001) en France, “community interest company” (2005) au Royaume-Uni... [14]

La reconnaissance de l’entrepreneuriat social s’effectue aussi au niveau universitaire avec notamment la constitution en 1996 d’un réseau de recherche pour l’Émergence des Entreprises Sociales (EMES), à qui l’on doit la conceptualisation de l’entrepreneuriat social à l’échelle européenne. D’autres part, les grandes écoles et les universités comme l’École Supérieure des Sciences Economiques (ESSEC) ouvrent des chaires et le nombre de publications universitaires se multiplient depuis les années 2000. [15]

1.2.3. Années 2000-2020 : l’entrepreneuriat social comme perspective d’avenir.

Dès 2007, l’Avisé qualifie l’entrepreneuriat social de “mouvement de fond durable dans un contexte porteur” : bien plus qu’une simple alternative à l’économie de marché visant l’enrichissement personnel, l’entrepreneuriat social s’inscrit dans une Europe marquée par le chômage, le désengagement de l’Etat dans de nombreux secteurs et le principe de Responsabilité sociale entreprise (RSE) qu’adoptent de plus en plus d’entreprises privées. [16]

“La crise financière et économique a accru l’importance de la créativité et de l’innovation sociale en particulier, comme facteur de croissance durable, de créations d’emplois et de renforcement de la compétitivité”, déclare le Président de la Commission Européenne (2009) pour justifier l’intégration des entreprises sociales à la stratégie de l’Europe 2020. [16] Suite à quoi la Commission Européenne lance en 2011 l’Initiative pour l’Entrepreneuriat Social (IES), plan d’action visant à promouvoir la création et le développement des entreprises sociales. [15]

2. Caractérisation de l'entrepreneuriat social.

L'ESS est souvent présentée comme une alternative au système de valeurs capitalistes. [17] Que dire de l'entrepreneuriat social, qui relève à la fois de l'ESS d'une part et du capitalisme d'autre part ?

Il n'existe pas de définition établie de l'entrepreneuriat social, bien que de plus en plus de recherches s'intéressent au sujet. Des définitions existantes¹, on peut extraire plusieurs caractéristiques communes :

- la prise en compte d'un **besoin social**
- l'**innovation** des solutions proposées ; en lien avec la **démarche entrepreneuriale**, qui consiste à innover et à apporter « de nouvelles combinaisons dans le processus de production » [18]
- l'objectif du **développement social** qui prime sur le développement économique

2.1. Points communs et divergences entre l'ESS et l'entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat social a été popularisé par le prix Nobel de la paix 2006 Mohammed Yunus, pionnier du micro-crédit au Bangladesh. [19] Une entreprise sociale peut prendre tout statut et se développer dans tout secteur d'activité.

Les points communs que l'on peut retrouver entre l'ESS et l'entrepreneuriat social se retrouvent au niveau des fondamentaux d'égalité et de liberté :

- gestion démocratique, selon le principe « une personne, une voix » ;
- juste répartition des richesses créées ;
- autonomie de gestion ;

Toutefois, l'entrepreneuriat social se distingue de l'ESS dans sa nature même : l'ESS a une dimension historique et politique, alors que l'entrepreneuriat social est pragmatique. [18] Un autre point de divergence se retrouve au niveau des statuts : alors que l'ESS se limite aux associations, mutuelles et coopératives, les entreprises sociales peuvent avoir tout type de statut, même des statuts de sociétés de capitaux (SA, SARL). [19]

L'entrepreneuriat social est inscrit dans le capitalisme, ce qui n'est pas incompatible avec sa finalité sociale. Le capitalisme, d'après la définition de Max Weber, revient à créer des richesses par le travail. Comme l'explique Nicolas Hazard, cette définition est exclusive car elle revient à rendre les populations défavorisées responsables de leur pauvreté. A l'inverse, l'entrepreneuriat social relève d'une démarche inclusive : il intègre les personnes en marge dans la société, et si le profit est une condition nécessaire à la pérennité des entreprises

¹ Voir Annexe

sociales, il n'est pas une fin en lui-même. L'entrepreneuriat social est à considérer comme une évolution du capitalisme. [20]

2.2. Evaluation de l'impact social : objectifs, enjeux, outils

Les entreprises sociales se différencient des entreprises commerciales traditionnelles. De nouveaux outils ont dû être développés pour rendre compte de leur particularité et mettre en valeur leur plus-value sociale, ce que les indicateurs commerciaux ne permettent pas. [21] Dans cette optique, la notion d'**utilité sociale** est apparue, dès les années 1990. [22] La définition qu'en donne l'économiste Jean Gadrey fait référence : « Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation [...] qui [contribue] à la cohésion sociale (notamment par la *réduction des inégalités*), à la solidarité (nationale, internationale ou locale : *le lien social de proximité*) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) ». [21] Le résultat de l'action des entreprises sociales sur la population-cible est appelé **impact social**. Utilité sociale et impact social sont souvent confondus mais le terme « impact social » est privilégié car il est plus pragmatique. [21] L'impact social est l'une des catégories prises en compte par Ashoka pour mesurer la qualité d'un entrepreneur social. [18]

La démarche d'évaluation de l'impact social des entreprises sociales sert différents objectifs : établir un bilan de son action, justifier les sommes allouées ou encore promotion auprès des financeurs. [21] [22] Selon les cas, l'évaluation peut être réalisée soit par la structure elle-même (il s'agit alors d'une auto-évaluation), soit être externalisée à un cabinet. [22] Parmi la pléthore d'outils existants, sans compter les développements d'indicateurs et de grilles d'évaluation en interne, on peut citer :

- l'**analyse de coûts/benefices** [23]
- le **SROI** (Social Return On Investment) : il consiste à attribuer une valeur financière à l'impact social, qui comparée à l'investissement engagé pour le réaliser permet d'obtenir un ratio [21]
- la méthodologie **Iris**, inspirée des techniques du secteur de la microfinance [23]

L'évaluation demande un investissement important en termes de temps et de coût. C'est pourquoi, avant de se lancer dans cette démarche, il est primordial de se demander pour qui et pourquoi évaluer. [22]

Le développement d'outils d'évaluation de l'impact social est en pleine réflexion, notamment avec l'arrivée de produits financiers sociaux : les fonds d'impact investing. L'impact investing donne une nouvelle dimension à l'évaluation, qui mesure alors la « performance » de l'investissement social. [22]

A noter qu'un rapport de Philippe Frémeaux sur l'évaluation de l'utilité sociale est en cours. [22]

2.3. Relations entre l'entrepreneuriat social et les institutions.

L'entrepreneuriat social par sa finalité et les valeurs républicaines qu'il défend, peut entretenir des relations privilégiées avec les pouvoirs publics. Cependant, une dérive est pointée du doigt par des observateurs : le désengagement de l'Etat au profit des

entrepreneurs sociaux. En cause : la baisse du nombre de fonctionnaires et une situation de crise, qui donne l'image d'un Etat impuissant à régler les problèmes sociaux. On constate un brouillage des frontières entre secteur privé et public. [24] [25] Pourtant, l'intervention des entreprises sociales dans des missions de service public n'est pas à diaboliser. Il faut considérer ce que les entreprises sociales peuvent apporter à la collectivité, notamment au niveau des réductions des dépenses publiques. [25] Une étude du cabinet Mc Kinsey, qui a analysé dix entreprises sociales françaises, a chiffré à plus de 5 milliards d'euros par an les volumes d'économies générées pour la collectivité. [23] De plus, la forte intégration territoriale des entreprises sociales en outre d'assurer leur stabilité font d'elles des acteurs de terrain plus à même de répondre aux problématiques sociales d'une population donnée. Une collaboration étroite entre les collectivités locales et les entreprises sociales paraît nécessaire pour mener une action efficace. [25]

3. Définitions

3.1. Une vision différente de l'entrepreneuriat social en Amérique et en Europe.

Comme le montre l'étude de S. BACK & F. JANSSEN, le concept d'entrepreneuriat social varie selon les écoles de pensées américaines et européenne² :

		TRADITION AMERICAINE		TRADITION EUROPEENNE
Thèmes	Critères	L'école de l'innovation sociale	L'école de l'entreprise sociale	Le Réseau EMES
INDIVIDU	1. L'entrepreneur	Figure centrale	Importance secondaire	Importance secondaire
PROCESSUS	2. La mission sociale	Est reconnue en tant qu'objectif premier de l'entrepreneuriat social par les trois approches		
	3. Lien finalité-activités	Direct	Pas de contrainte	Direct
ORGANISATION	4. L'entreprise	Importance secondaire	Centrale	Centrale
	5. Le statut juridique	Pas de contrainte	Organisation à but non lucratif	Certaines contraintes
	6. La distribution de profit	Pas de contrainte	Contrainte de non distribution	Limitée

Source : S. BACK et F. JANSSEN [12].

On retiendra qu'en Europe, l'entrepreneur social est investi d'une mission sociale, ne cherche pas le profit pour le profit et se confond avec les notions d'entreprise sociale et d'entrepreneur social.

3.2. Ce que l'entrepreneuriat social n'est pas : économie solidaire et sociale, social business, responsabilité sociale des entreprises.

Il n'est pas rare qu'on assimile, à tort, l'entrepreneuriat social à certaines notions qui lui sont proches, telles que social business, économie solidaire et sociale ou responsabilité sociale des entreprises, bien que ces différentes notions soient distinctes [26], comme le montre le tableau comparatif suivant :

<p>Entrepreneuriat social</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre le secteur public, le secteur privé et la société civile - ne se limite pas aux formes juridiques spécifiques à l'ESS : associations, coopératives, 	<p>Economie solidaire et sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre le secteur public et le secteur privé à but lucratif - toutes les dynamiques d'ESS ne sont pas marchandes ni entrepreneuriales
---	---

² L'École de l'innovation sociale et l'École de l'entreprise sociale aux Etats-Unis, et le Réseau EMES en Europe.

mutuelles et fondations	
Entrepreneuriat social - organisation qui poursuit une mission plutôt que le profit et qui peut agir en tant qu'agent de changement pour le monde - distribution de profits possible - mixité des sources de financement	Social business - organisation qui poursuit une mission plutôt que le profit et qui peut agir en tant qu'agent de changement pour le monde - pas de distribution de profits - revenus issus uniquement du marché
Entrepreneuriat social - volonté de transparence, intérêt pour les enjeux sociaux et environnementaux - mission sociale	Responsabilité sociale des entreprises - volonté de transparence, intérêt pour les enjeux sociaux et environnementaux - recherche de profit

3.3. Un ensemble de critères plutôt qu'une définition canonique de l'entrepreneuriat social.

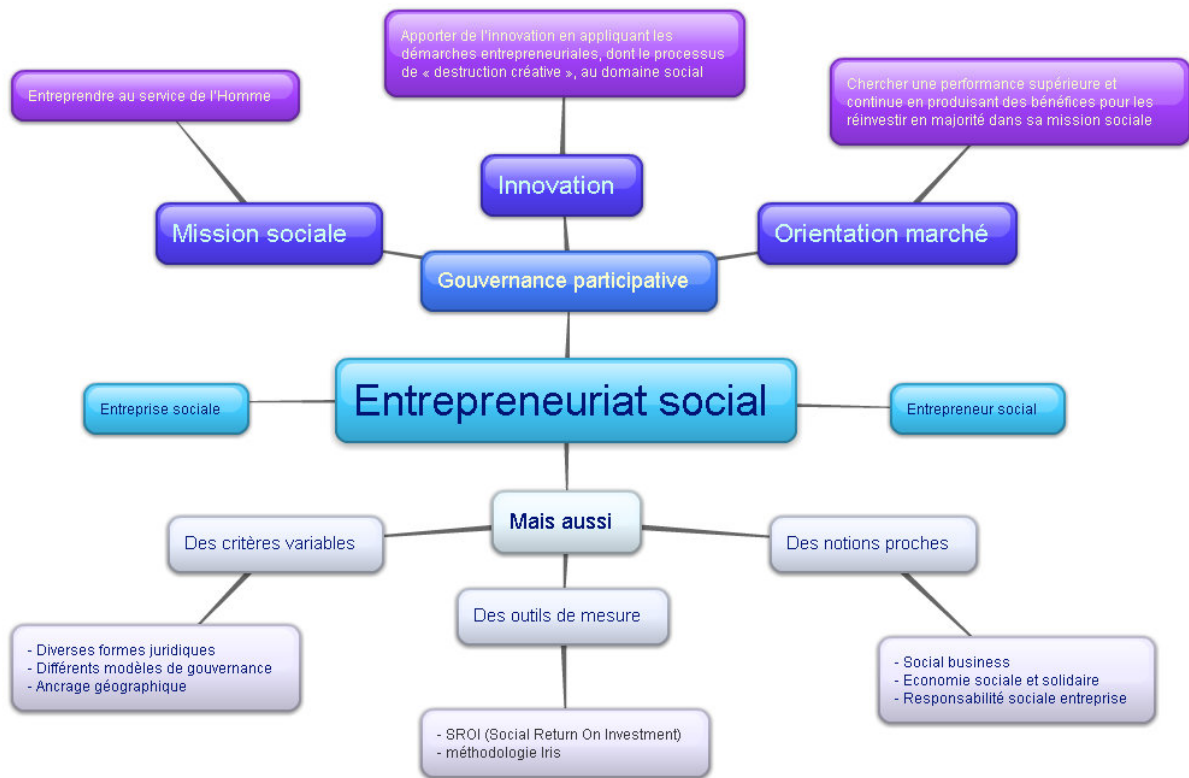
De nombreux économistes et organismes institutionnels ont tenté de définir l'entrepreneuriat social³ mais aucune des définitions proposées n'a fait l'unanimité dans la mesure où le concept ne reçoit pas la même acceptation selon les pays et le contexte dans lesquels il se développe, s'avère pluridisciplinaire et est encore susceptible d'évoluer. D'ailleurs, la question se pose de savoir si définir de manière précise l'entrepreneuriat social ne risquerait pas de brider l'évolution du concept. [16] [19]

En comparant les différentes définitions, B. Huybrechts, A. Nicholls, et H. Mouchamps identifient finalement trois grands critères [26] :

- la **finalité sociale** "se rapporte à la priorité qu'accorde l'entrepreneuriat social aux aspects sociaux et environnementaux".
- l'**innovation**, "soit par des changements graduels au niveau micro, soit par des interventions radicales au niveau des systèmes".
- l'**orientation marché**, à savoir : production continue de biens et/ou de services, prise de risques économiques, minimum de travail rémunéré, amélioration continue des performances, volonté de rendre des comptes, origine marchande des ressources.

³ Nous donnons en annexe une liste non exhaustive de définitions proposées depuis les années 1990, que ce soit dans un cadre universitaire ou dans un cadre institutionnel.

Schéma synthétique :



Bibliographie

[1] HUYBRECHTS Benjamin, NICHOLLS Alex, MOUCHAMPS Hugues. Entrepreneuriat social : définitions, ressorts et défis [en ligne]. In : Collectif. Management des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Bruxelles : De Boeck Université, 2012, p. 89-106. Disponible sur :

<http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/132049/1/Huybrechts%2c%20Nicholls%20%26%20Mouchamps%202012.docx> (consulté le 26/06/2013).

[2] Ministère de l'économie et des finances. Le portail de l'économie et des finances [en ligne]. Disponible sur : <http://www.economie.gouv.fr/ess/loi-economie-sociale-et-solidaire-au-second-semester> (consulté le 13/06/2013).

[3] GALEAZZI Juliette. L'économie sociale et solidaire entre rêve et réalité, Février 2012, n°234 p. 18-23.

[4] ROBERT Virginie. Entreprendre autrement. In : l'irrésistible montée de l'économie sociale : un projet une culture, des valeurs. Paris : Editions autrement, 2007, 94 pages. (Monde d'aujourd'hui), p.14.

[5] DEMOUSTIER Danièle. 1850-1900 : coopératives et mutuelles face à la division du travail de l'économie capitaliste. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 25-26.

[6] DEMOUSTIER Danièle. 1850-1900 : coopératives et mutuelles face à la division du travail de l'économie capitaliste. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 32.

[7] DEMOUSTIER Danièle. 1901-1945 : gérer des secteurs économiques plutôt que contrer le capitalisme. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 34.

[8] DEMOUSTIER Danièle. 1945-1975 : un moteur auxiliaire de la croissance fordiste. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 47-48.

[9] DEMOUSTIER Danièle. 1945-1975 : un moteur auxiliaire de la croissance fordiste. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 44.

[10] DEMOUSTIER Danièle. 1945-1975 : un moteur auxiliaire de la croissance fordiste. In : L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement. Paris : La Découverte, 2003. p. 52.

[11] ALLEMAND Sylvain. L'économie sociale et solidaire à l'heure de l'entrepreneuriat social. L'économie sociale et solidaire, nouvelles trajectoires d'innovations. Marché et organisations, janvier 2010, N° 11, p. 93-105.

[12] BACQ Sophie et JANSSEN Frank. Définition de l'entrepreneuriat social : revue de la littérature selon les critères géographique et thématique [en ligne]. In : 9ième Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME (CIFEPME), 29 au 31 octobre 2008, Louvain-la-neuve, 25 pages. Disponible sur :

<http://web.hec.ca/airepme/images/File/2008/C13.pdf> (consulté le 13/06/213).

[13] BONCLER Jérôme. L'économie solidaire : une nouvelle forme d'entrepreneuriat ? [en ligne]. In : Actes du 2e Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, 17 et 18 avril 2002, Bordeaux, p. 56-74. Disponible sur : <http://www.entrepreneuriat.com/fileadmin/ressources/actes02/BONCLER.pdf> (consulté le 13/06/2013).

[14] DEFOURNY Jacques et NYSSSENS Marthe. Approches européennes et américaines : une perspective comparative [en ligne]. In : le mois de l'économie sociale et solidaire en France - 23e colloque, 9 novembre 2010, Paris, 17 pages. Disponible sur : http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2010-3_Defourny_Nyssens.pdf (consulté le 13/06/2013).

[15] ROSENBLATT Camille. L'intérêt grandissant pour l'entrepreneuriat social : des origines du concept aux perspectives qui se profilent en Europe [en ligne]. Bruxelles : Pour la solidarité-publications, 2013, 30 pages. (Working paper, Economie sociale). Disponible sur : http://www.pourlasolidarite.eu/T%C3%A9lex_Mailing/T%C3%A9lex%202013/avril/WP_entrepreneuriat_social.pdf (consulté le 13/06/2013).

[16] NOYA Antonella. Entrepreneuriat social : définitions et conditions de développement. In : L'entrepreneuriat social en France, réflexions et bonnes pratiques, Centre d'analyse stratégique, rapport n°56 [en ligne]. Paris : Direction de l'information légale et administrative, 2013, p. 15-28. Disponible sur : http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0311/Urbamet-0311918/IA52322_OUV000010055.pdf (consulté le 13/06/2013).

[17] JEANTET Thierry, MATOUK Jean. L'économie sociale, la bonne alternative au capitalisme ? [en ligne] Rue 89.com, 25/04/2010. 2 pages. Disponible sur : <http://www.rue89.com/2010/04/25/leconomie-sociale-la-bonne-alternative-au-capitalisme-148944> (consulté le 04/06/2013).

[18] LAMARCQ Laëtitia. Partie 3. II. 4. Entreprendre, innover, manager autrement In : L'Entrepreneuriat social : vers un management alternatif ? [en ligne] Insite.coop, 2007. p. 81-86. Disponible sur : http://ns39179.ovh.net/~cresguide/IMG/pdf/Memoire_EntrSocial-2.pdf (consulté le 13/06/2013).

[19] LAMARCQ Laëtitia. Partie 2, I Qu'entend-on réellement par "entrepreneur social" ? In : L'Entrepreneuriat social : vers un management alternatif ? [en ligne]. Insite.coop, 2007. p. 46-60. Disponible sur : http://ns39179.ovh.net/~cresguide/IMG/pdf/Memoire_EntrSocial-2.pdf (consulté le 13/06/2013).

[20] HAZARD Nicolas. L'entrepreneuriat social : l'éthique réformée et le nouvel esprit du capitalisme [en ligne]. In : Baromètre de l'entrepreneuriat social 2012. Convergences 2015.org, 2012. p. 3. Disponible sur : http://www.convergences2015.org/Content/biblio/BES%20C2015_2012_FR_web.pdf (consulté le 06/06/2013).

[21] BARTHELEMY Amandine, SLITINE Romain. Chapitre 6 : Evaluer l'impact social. In : Entrepreneuriat social : innover au service de l'intérêt général. Paris : Vuibert, 2011. p. 131-152.

[22] Evaluer l'utilité sociale, quels enjeux pour l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ? [en ligne]. Atelier Île-de-France, 01/03/2013, 5 p. Disponible sur : <http://www.atelier-idf.org/breves/2013-03-01,evaluer-l-utilite-sociale-enjeux-ESS.htm> (consulté le 19/06/2013).

[23] MATHIEU Marika. Les clés pour mesurer l'impact social d'une entreprise [en ligne].

L'Express, 15/11/2012. 3 pages. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/emploi-carriere/emploi/les-cles-pour-mesurer-l-impact-social_1187642.html (consulté le 04/06/2013).

[24] HELY, Matthieu. L'économie sociale et solidaire n'existe pas [en ligne]. La vie des idées, 11/02/2008. 16 pages. Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/L-economie-sociale-et-solidaire-n.html> (consulté le 21/05/2013).

[25] DELASALLE Faustine. Entrepreneuriat social et pouvoirs publics : entre complémentarité et substitution [en ligne]. In : Baromètre de l'entrepreneuriat social 2012. Convergences 2015.org, 2012. p.3. Disponible sur : http://www.convergences2015.org/Content/biblio/BES%20C2015_2012_FR_web.pdf (consulté le 06/06/2013).

[26] HUYBRECHTS Benjamin, NICHOLLS Alex, MOUCHAMPS Hugues. Entrepreneuriat social : définitions, ressorts et défis [en ligne]. In : Collectif. Management des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Bruxelles : De Boeck Université, 2012, p. 89-106. Disponible sur : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/132049/1/Huybrechts%2c%20Nicholls%20%26%20Mouchamps%202012.docx> (consulté le 26/06/2013).

[27] Collectif. Social Enterprise : a strategy for success [en ligne]. [Londres] : Department of Trade and Industry, 2002, p. 13-18. Disponible sur : http://www.seeewiki.co.uk/~wiki/images/5/5a/SE_Strategy_for_success.pdf (consulté le 13/06/2013).

[28] AVISE, ingénierie et services pour entreprendre autrement. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat social ? **[en ligne]**. Disponible sur : <http://www.avise.org/spip.php?rubrique282> (consulté le 13/06/2013).

[29] MOUVES, Mouvement des entrepreneurs sociaux. Qu'est-ce que l'entrepreneuriat social ? **[en ligne]**. Disponible sur : <http://mouves.org/l-entrepreneuriat-social> (consulté le 13/06/2013).

[30] RODERT Ariane, rapporteure. Avis du Comité économique et social européen sur le thème "entrepreneuriat social et entreprise sociale" [en ligne]. In : Journal officiel de l'Union européenne, n° 2012/C 24, 28/01/2012, 6 pages. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2012:024:0001:0006:FR:PDF> (consulté le 13/06/2013).

VEILLE

Economie Sociale et Solidaire : la veille ESS du pôle IES de la Croix-Rouge Française [en ligne]. Scoop it, mise à jour 24/06/2013. Disponible sur : <http://www.scoop.it/t/economie-sociale-solidaire> (consulté le 31/05/2013)

Socioeco.org. Site de ressources de l'économie sociale et solidaire [en ligne]. Disponible sur : http://www.socioeco.org/index_fr.html (consulté le 27/06/2013).

Annexe - Définitions

Définitions de l'entrepreneuriat social dans la littérature universitaire

Auteurs (date)	Définitions ⁴
Dees (1998)	<p>L'entrepreneuriat social allie la passion d'une mission sociale à l'image d'une discipline semblable à celle des affaires, de l'innovation et de la détermination.</p> <p>L'entrepreneur social joue un rôle d'agent de changement dans le secteur social en poursuivant une mission de création de valeur sociale et en exploitant de nouvelles opportunités pour soutenir cette mission. Il s'inscrit dans un processus continu d'innovation, d'adaptation et d'apprentissage, agissant avec audace sans être limité, à priori, par des ressources disponibles et en faisant preuve d'un sens aigu de l'engagement vis-à-vis de sa mission et de ses impacts sociaux. [12]</p>
Cannon (2000), dans Acs et Kallas (2007)	<p>L'entrepreneuriat social comprend : (1) des individus qui se sont enrichis et veulent « rendre » une partie de l'argent gagné à des personnes dans le besoin ; (2) des travailleurs sociaux en phase de « redressement » qui sont à la recherche d'approches plus efficaces que celles offertes par le système d'où ils proviennent ; et (3) une nouvelle sorte d'écoles de gestion qui ont une entreprise sociale en tête. [12]</p>
Smallbone et al. (2001)	<p>Les entreprises sociales offrent une série de contributions au développement économique local, incluant la fourniture de biens et de services que le marché ou le secteur public n'est pas susceptible ou n'est pas capable de fournir, le développement de compétences, la création d'emplois (en particulier pour les personnes souffrant d'exclusion sociale), la création et la gestion de l'espace de travail, la délivrance à taux réduit de prêts, et l'amélioration de l'engagement citoyen à travers le nombre de volontaires impliqués. La contribution sociale la plus large peut aussi inclure l'encouragement de pratiques écologiques et l'offre de travail et d'expérience d'apprentissage aux jeunes. [12]</p>
Thompson (2002)	<p>Entreprises mises sur pied dans un but social mais qui opèrent comme des activités commerciales dans le secteur du volontariat ou non lucratif. Pourtant, l'univers principal de l'entrepreneur social est le secteur volontaire ("NFP"). [12]</p>
Dart (2004)	<p>Les entreprises sociales représentent aussi bien des activités à but non lucratif que des activités à but lucratif. [12]</p>

⁴ Y compris les définitions de "entrepreneur social" et "entreprise sociale". Les définitions sont classées par ordre chronologique.

Mair et Martí (2004)	Un processus consistant en l'utilisation innovante et la combinaison de ressources pour explorer et exploiter des opportunités qui visent à catalyser un changement social en pourvoyant aux besoins humains basiques d'une manière durable. [12]
Roberts et Woods (2005)	L'entrepreneuriat social comprend les notions de construction, d'évaluation, et de poursuite des opportunités pour une transformation sociale, portée par des individus visionnaires et passionnément dévoués. [12]
Austin, Stevenson et Wei-Skillern (2006)	Activité innovante de création de valeur sociale, qui peut se dérouler au sein de ou à l'intersection des secteurs non lucratif, commercial et/ou public/gouvernemental. [12]
Mair et Noboa (2006)	L'utilisation innovante de combinaisons de ressources pour poursuivre des opportunités dans le but de créer des organisations ou/et des activités qui rapportent et soutiennent des bénéfices sociaux. [12]
Peredo et McLean (2006)	L'entrepreneuriat social est exercé lorsque certains individus ou groupes ont pour but, soit exclusivement, ou du moins de manière importante, de créer de la valeur sociale, et de poursuivre ce but à travers la combinaison de (1) la reconnaissance et l'exploitation d'opportunités pour créer cette valeur, (2) l'innovation, (3) la tolérance au risque, et (4) le refus d'accepter les limites des ressources disponibles. [12]
Robinson (2006)	Un processus qui inclut : l'identification d'un problème social spécifique et d'une solution spécifique... pour le traiter ; l'évaluation de l'impact social, du modèle de gestion et de la durabilité de l'entreprise ; et la création d'une organisation à but lucratif orientée vers une mission sociale ou d'une organisation à but non lucratif orientée vers des méthodes de gestion traditionnelles, qui poursuit un double – voire triple – objectif en termes de résultats. [12]
Stryjan (2006)	L'entrepreneuriat social est vu comme une catégorie de l'entrepreneuriat qui, essentiellement, (a) est lancée par des acteurs collectifs, et (b) implique, en tant que rôle central dans le mix de ressources de l'entreprise, des ressources socialement imbriquées [...] et leur conversion en ressources de marché, et vice-versa. [12]
Swedberg (2006)	Une forme de comportement dynamique dans l'un des domaines non-économiques de la société. [12]
Weerawardena et Mort (2006)	Un phénomène comportemental exprimé dans le cadre d'une organisation à but non lucratif destinée à fournir de la valeur sociale au travers de l'exploitation d'opportunités perçues. L'entrepreneuriat social est un construit dimensionnel limité qui est profondément ancré dans la mission sociale d'une organisation, sa poursuite de la durabilité et grandement influencé et modelé par les dynamiques environnementales.

	<p>La reconnaissance d'opportunités est imbriquée dans ces trois dimensions. L'entrepreneuriat social œuvre à la création de valeur sociale et cela requiert une propension à l'innovation, à la proactivité et à la gestion du risque. Le comportement des entrepreneurs sociaux par rapport au risque est fortement contraint par leur objectif premier de construction d'une organisation durable et, par conséquent, ne supporte pas le point de vue de Dees selon lequel les entrepreneurs sociaux ne permettent pas au manque de ressources initiales de limiter leurs options. Enfin, les entrepreneurs sociaux peuvent en effet rester compétitifs tout en accomplissant leur mission sociale. [12]</p>
Zhara et al. (2006)	<p>Ensemble des processus liés à la découverte d'occasion afin de créer de la richesse sociale et les processus organisationnels développés et utilisés pour atteindre les fins désirées. [12]</p>
Bacq et Janssen (2007)	<p>L'entrepreneur social est un individu visionnaire, dont l'objectif premier n'est pas de faire du profit mais de créer de la valeur sociale, capable à la fois de saisir et d'exploiter les opportunités qui se présentent à lui, de rassembler les ressources nécessaires à la conduite de sa mission sociale, et de trouver des solutions innovantes aux problèmes sociaux de sa communauté non traités par le système en place. Cela l'amènera à adopter un comportement entrepreneurial inscrit dans des pratiques de gestion traditionnelles. [12]</p>
Allemand (2010)	<p>L'entrepreneuriat social désigne ces personnes qui s'emploient à entreprendre autrement, en conciliant leur activité économique avec une finalité sociale, des préoccupations éthiques ou en impliquant leurs salariés à la prise de décisions. Ces entrepreneurs n'excluent pas la réalisation de profit mais ils privilégient le principe de non lucrativité : le profit n'est pas une fin en soi mais un moyen au service du projet social. Une autre caractéristique réside dans leur capacité à innover dans la production de biens ou de services répondant à des besoins sociaux que ni le marché ni l'Etat n'ont été en mesure de proposer ou d'anticiper. [11]</p>

Définitions de l'entrepreneuriat social selon les institutions

Auteurs (date)	Définitions
Ashoka	Les entrepreneurs sociaux sont des individus qui proposent des solutions innovantes aux problèmes sociaux les plus cruciaux de notre société. Ils sont ambitieux, persévérants, s'attaquent à des questions sociales majeures et proposent des idées neuves capables de provoquer des changements à grande échelle. [12]
Schwab Foundation (1998)	Quelqu'un qui : identifie et applique des solutions pratiques à des problèmes sociaux...; innove en trouvant un nouveau produit, service ou approche...; se concentre... sur la création de valeur sociale...; résiste au piège tendu par les contraintes de l'idéologie et de la discipline; a une vision, mais aussi un plan bien pensé pour atteindre son but. [12]
OCDE (1998)	Toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage. [16]
DTI (2002)	Une entreprise sociale est une société dont les objectifs sont essentiellement sociaux, dont les surplus sont réinvestis dans la société ou la communauté pour poursuivre ces objectifs plutôt que satisfaire un besoin de maximiser les profits pour des actionnaires et des propriétaires. [27]
ESSEC (2002)	Une initiative privée au service de l'intérêt collectif, une entreprise dont la finalité sociale est supérieure ou égale à la finalité économique. [11]
EMES, d'après J. DEFOURNY (2004)	<p>[pas de définition canonique mais 9 critères, 4 économiques et 5 sociaux :]</p> <p><i>a. Les objectifs économiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● une activité continue de production de biens et/ou services, ● un degré élevé d'autonomie, ● un niveau significatif de risque économique, ● un niveau minimum de travail rémunéré. <p><i>b. Les objectifs sociaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● un objectif explicite de service à la collectivité, ● une initiative portée par un groupe de citoyens,

	<ul style="list-style-type: none"> ● un processus de décision non fondé sur la propriété du capital, ● une dynamique participative associant les personnes concernées par l'activité, ● une distribution limitée des bénéfices. [14]
AVISE (2010)	<p>Les entreprises sociales partagent une même ambition : mettre leur projet entrepreneurial au service de l'Homme. Elles combinent ainsi leur projet économique avec une finalité sociale et/ou une gouvernance participative. Pour elles, la réalisation de bénéfices ne constitue pas une fin en soi mais un moyen au service de leur projet sociétal. [28]</p>
MOUVES (2010)	<p>Les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance.</p> <p><i>Les critères d'objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Finalité sociale, sociétale, environnementale ou territoriale inscrite dans l'objet social de l'entreprise et dans le pacte d'actionnaires (s'il existe) ● Création d'emplois <p><i>Les critères de moyens :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Initiative privée ● Production de biens et/ou de services ● Recherche d'implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la gouvernance ● Rémunération limitée des apports en fonds propres ● Excédents majoritairement réinvestis dans le projet ● Encadrement de l'échelle des salaires (facteur 3 à facteur 10 en fonction du nombre de salariés) [29]
CESE (2011)	<ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre des objectifs prioritairement sociaux, et non axés sur le profit, et présenter un caractère d'utilité sociale, servant les intérêts de la société en général ou de ses membres ● Être principalement à but non lucratif, avec des bénéfices qui, pour l'essentiel, soient réinvestis et non distribués aux actionnaires ou propriétaires privés ● Se présenter sous diverses formes juridiques et modèles de fonctionnement, comme la coopérative, la mutuelle, l'association bénévole, la fondation, l'entreprise à but lucratif ou non lucratif, en combinant souvent plusieurs de ces formules et en changeant parfois, le cas échéant ; ● Être un acteur économique producteur de biens et de services (souvent d'intérêt général), la plupart du temps avec une forte composante d'innovation sociale ● Fonctionner comme une entité indépendante, qui réserve une place

	<p>importante à la participation et à la codécision (personnels, usagers, membres) ainsi qu'à la gouvernance et à la démocratie (représentative ou ouverte)</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans beaucoup de cas, tirer son origine d'une organisation de la société civile ou y être associée. [30]
--	--